



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 27 (dont 10 procurations)

N° 4

OBJET :

VALIDATION DES
PLANS DE
FINANCEMENT
PREVISIONNELS
2021 – PROGRAMME
D'ACTIONS DU
CONTRAT
TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE
L'ALLIER

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. T. LAPLACE - JP. RAYMOND – S. BRUNO – J. ALMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme C. BARDOT, Vice-Présidente.

Mmes et MM. F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – P. COLAS – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – P. BONNET, Conseillers Délégués

Absents ayant donné procuration :

Mme Elisabeth CUISSET à M. Frédéric AGUILERA – M. Michel MARIEN à M. Bernard AGUIAR – M. Romain LOPEZ à Frédéric AGUILERA – M. Jacques TERRACOL à M. Jean-Claude BRAT – Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN – Mme Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA – M. Franck GONZALES à M. François SENNEPIN – M. Jean-Dominique BARRAUD à Mme Charlotte BENOIT – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

25 NOV. 2020

Publiée ou notifiée

le :

25 NOV. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 Décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération n°27 du Conseil Communautaire du 28 Mars 2019 validant le contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment en terme de compétence dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 12 mars 2019 validant le projet de Contrat Territorial des Affluents de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 16 Mai 2019 validant la proposition de convention de prestation de services pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI,

Vu la délibération N°41 du Conseil Communautaire du 13 Juin 2019 validant la proposition de convention de prestation de services pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI avec la communauté de communes du Pays de Lapalisse,

Vu la délibération N°5 du Bureau Communautaire du 24 Octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 Octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Vu la délibération N°2019-95 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne du 27 Juin 2019 approuvant le contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la convention attributive de financement du FEDER Auvergne N° AV 0023917 signée le 22 Novembre 2019 établie dans le cadre de l'opération « Contrat territorial des affluents de l'Allier »,

Vu la délibération N°CP-avril 2019-22-188 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Allier du 29 Avril 2019 validant le contrat territorial des affluents de l'Allier ainsi que les subventions allouées à Vichy Communauté et à la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Considérant que Vichy Communauté porte la démarche du contrat territorial des affluents de l'Allier,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse est engagée conjointement dans la démarche du contrat territorial des affluents de l'Allier au titre de leur compétence en matière d'environnement et de protection du cadre de vie et de la compétence qu'elle exerce depuis le 1er janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,

Considérant que la signature du premier contrat territorial des affluents de l'Allier le 26 Juillet 2019 à Saint-Yorre vaut engagement des signataires pour une durée de 3 ans,

Considérant que le programme d'actions prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2021 :

Plan de financement prévisionnel - Programme d'actions 2021- CT des Affluents de l'Allier

Volet	Code action	Intitulé de l'action	Montant Total Dépense Investissement	AELB	FEDER Auvergne	CD 03	Reste à charge CAVC
A - La qualité des eaux superficielles et souterraines	A14-1	Accompagner les communes vers le 0 Phyto	27 000 €		16 200 €		10 800 €
	A14-2	Accompagner les autres usagers de produits phytosanitaires (hors agricoles)	13 000 €		7 800 €		5 200 €
B - La gestion quantitative de la ressource en eau	B12-1	Accompagner la mise en conformité des plans d'eau (Cf CCPL partage du reste à charge à hauteur de 5% soit 2000 - 5000 - 7000 €)	10 000 €	5 000 €	3 000 €		2 000 €
C - Le fonctionnement des cours d'eau	C11-1	Gérer les ripisylves	95 400 €	47 700 €		28 620 €	19 080 €
	C11-2	Planter/Densifier les ripisylves	16 400 €	8 200 €		4 920 €	3 280 €
	C12-1	Intervenir sur les espèces exotiques envahissantes et indésirables en bordure de cours d'eau	25 560 €	12 780 €	7 668 €		5 112 €
	C12-2	Lutter contre l'enrésinement des berges et les boisement inadaptés en bordures de cours d'eau	41 600 €	20 800 €	12 480 €		8 320 €
	C2-01	Mettre en défens les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	64 000 €	32 000 €			32 000 €
	C32-1	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du Révillon	15 000 €	7 500 €	4 500 €		3 000 €
	C32-4	Améliorer les connaissances du bassin versant du Servagnon et son fonctionnement hydromorphologique avec l'ENS de la Boire des Carrés	10 000 €	5 000 €	3 000 €		2 000 €
	C32-5	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et la continuité écologique du Darot	55 000 €	27 500 €	16 500 €		11 000 €
D - La préservation des zones humides	D13-1	Développer et mettre en œuvre des mesures et pratiques de gestion sur les zones humides prioritaires	50 000 €	25 000 €	15 000 €		10 000 €
		Acquisition foncière	30 000 €	15 000 €	9 000 €		6 000 €
		sous-total études en € HT	210 000 €	85 000 €	75 000 €		50 000 €
		sous-total travaux en € HT	242 960 €	121 480 €	20 148 €	33 540 €	67 792 €
		MONTANT TOTAL 2021 en € HT	452 960 €	206 480 €	95 148 €	33 540 €	117 792 €

* 5000 € partage reste à charge action B12-1 avec CCPL.

Considérant que dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage, Vichy Communauté réalise des actions pour le compte de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse comme suit :

Volet	Code action	Intitulé de l'action	Montant Total Dépense Investissement	AELB	FEDER Auvergne	CD 03	Reste à charge CCPL
B - La gestion quantitative de la ressource en eau	B11-1	Etablir un diagnostic détaillé des ressources en eau et des prélèvements	15 000 €	7 500 €	4 500 €		3 000 €
	B12-1	Accompagner la mise en conformité des plans d'eau (Cf CAVC partage du reste à charge à hauteur de 5%)	50 000 €	25 000 €	15 000 €		5 000 €
C - Le fonctionnement des cours d'eau	C11-1	Gérer les ripisylves	16 800 €	8 400 €		5 040 €	3 360 €
	C11-2	Planter/Densifier les ripisylves	5 100 €	2 550 €		1 530 €	1 020 €
	C12-1	Intervenir sur les espèces exotiques envahissantes et indésirables en bordure de cours d'eau	3 200 €	1 600 €	960 €		640 €
	C12-2	Lutter contre l'enrésinement des berges et les boisement inadaptés en bordures de cours d'eau	2 000 €	1 000 €	600 €		400 €
	C2-01	Mettre en défens les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	28 300 €	14 150 €			14 150 €
		sous-total études en € HT	65 000 €	32 500 €	19 500 €		8 000 €
		sous-total travaux en € HT	55 400 €	27 700 €	1 560 €	6 570 €	19 570 €
		MONTANT TOTAL 2021 en € HT	120 400 €	60 200 €	21 060 €	6 570 €	27 570 €

Considérant que le budget 2021 de ces opérations sera voté en AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement),

Considérant que les demandes de subventions se font annuellement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer les actes et lancer les procédures nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2021 conformément au programme du CTMA affluents de l'Allier signé en 2019 avec l'ensemble des partenaires et notamment :
 - . d'adopter les plans de financement prévisionnels annexés à la présente délibération,
 - . de signer les éventuelles conventions de travaux avec les propriétaires privés,
 - . de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne, du FDER et du Département de l'Allier pour chacun des projets,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte les propositions énoncées ci-avant,
- dit que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget principal de l'année 2021,
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 19 novembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Plan de financement prévisionnel - Programme d'actions 2021 - CT des Affluents de l'Allier								
Volet	Code action	Intitulé de l'action	Montant Total Dépense Investissement	AELB	FEDER Auvergne	CD 03	Reste à charge CAVC	
A - La qualité des eaux superficielles et souterraines	A14-1	Accompagner les communes vers le 0 Phyto	27 000 €		16 200 €		10 800 €	
	A14-2	Accompagner les autres usagers de produits phytosanitaires (hors agricoles)	13 000 €		7 800 €		5 200 €	
B - La gestion quantitative de la ressource en eau	B12-1	Accompagner la mise en conformité des plans d'eau (CF CCPL partage du reste à charge à hauteur de 5% soit 2000 + 5000 = 7000 €)	10 000 €	5 000 €	3 000 €		2 000 €	
	C11-1	Gérer les ripisylves	95 400 €	47 700 €		28 620 €	19 080 €	
	C11-2	Planter/Densifier les ripisylves	16 400 €	8 200 €		4 920 €	3 280 €	
	C12-1	Intervenir sur les espèces exotiques envahissantes et indésirables en bordure de cours d'eau	25 560 €	12 780 €	7 668 €		5 112 €	
	C12-2	Lutter contre l'enrésinement des berges et les boisements inadaptés en bordures de cours d'eau	41 600 €	20 800 €	12 480 €		8 320 €	
	C2-01	Mettre en défens les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	64 000 €	32 000 €			32 000 €	
C - Le fonctionnement des cours d'eau	C32-1	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du Révillon	15 000 €	7 500 €	4 500 €		3 000 €	
	C32-4	Améliorer les connaissances du bassin versant du Servagnon et son fonctionnement hydromorphologique avec l'ENS de la Boire des Carrés	10 000 €	5 000 €	3 000 €		2 000 €	
	C32-5	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et la continuité écologique du Darot	55 000 €	27 500 €	16 500 €		11 000 €	
	D - La préservation des zones humides	D13-1	Développer et mettre en œuvre des mesures et pratiques de gestion sur les zones humides prioritaires	50 000 €	25 000 €	15 000 €		10 000 €
			Acquisition foncière	30 000 €	15 000 €	9 000 €		6 000 €
sous-total études en € HT			210 000 €	85 000 €	75 000 €		50 000 €	
sous-total travaux en € HT			242 960 €	121 480 €	20 148 €	33 540 €	67 792 €	
MONTANT TOTAL 2021 en € HT			452 960 €	206 480 €	95 148 €	33 540 €	117 792 €	

+ 5000 € partage reste à charge action B12-1 avec CCPL

Plan de financement prévisionnel - Programme d'actions 2021 - CT des Affluents de l'Allier								
Volet	Code action	Intitulé de l'action	Montant Total Dépense Investissement	AELB	FEDER Auvergne	CD 03	Reste à charge CAVC	
Volet	Code action	Intitulé de l'action	Montant Total Dépense Investissement	AELB	FEDER Auvergne	CD 03	Reste à charge CCPL	
B - La gestion quantitative de la ressource en eau	B11-1	Etablir un diagnostic détaillé des ressources en eau et des prélèvements	15 000 €	7 500 €	4 500 €		3 000 €	
	B12-1	Accompagner la mise en conformité des plans d'eau (Cf CAVC partage du reste à charge à hauteur de 5%)	50 000 €	25 000 €	15 000 €		5 000 €	
C - Le fonctionnement des cours d'eau	C11-1	Gérer les ripisylves	16 800 €	8 400 €		5 040 €	3 360 €	
	C11-2	Planter/Densifier les ripisylves	5 100 €	2 550 €		1 530 €	1 020 €	
	C12-1	Intervenir sur les espèces exotiques envahissantes et indésirables en bordure de cours d'eau	3 200 €	1 600 €	960 €		640 €	
	C12-2	Lutter contre l'enrésinement des berges et les boisement inadaptés en bordures de cours d'eau	2 000 €	1 000 €	600 €		400 €	
	C2-01	Mettre en défens les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	28 300 €	14 150 €				14 150 €
			sous-total études en € HT	65 000 €	32 500 €	19 500 €		8 000 €
		sous-total travaux en € HT	55 400 €	27 700 €	1 560 €	6 570 €	19 570 €	
		MONTANT TOTAL 2021 en € HT	120 400 €	60 200 €	21 060 €	6 570 €	27 570 €	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2020 -VALIDATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS
2021 - PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 19/11/2020

Date de réception de l'accusé 25/11/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 19NOV2020_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201119-19NOV2020_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20201119-19NOV2020_4-DE-
1-1_1.pdf)